

GESTION DE L'OFFRE ET AGRICULTURE DURABLE



PAR LUC BELZILE, CHERCHEUR EN ÉCONOMIE DE
L'AGROENVIRONNEMENT / 7 OCTOBRE 2015

LA CONCLUSION DU PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE (PTP) VIENT TOUT JUSTE D'ÊTRE ANNONCÉE, ET COMME CERTAINS S'Y ATTENDAIENT, LE CANADA DONNERA FINALEMENT UN ACCÈS ACCRU À SON MARCHÉ DES PRODUITS SOUS GESTION DE L'OFFRE.

Bien des détails de l'accord sont encore à venir et le PTP reste à être ratifié par les États membres avant d'entrer en force. Toutefois, on sait déjà que l'accès supplémentaire se traduirait par l'équivalent de 3,25 % de la production laitière ainsi que 1,5, 2,0, 2,1 et 2,3 % respectivement dans les productions d'œufs d'incubation, de dindon, de poulet et d'œufs. Les premières réactions du milieu agricole sont évidemment marquées par l'inquiétude concernant d'éventuelles pertes de marché et de revenus pour les producteurs sous gestion de l'offre et ce, en dépit des sommes importantes déjà annoncées en guise de compensations. Les producteurs se demanderont aussi possiblement si d'autres concessions sont à venir dans le futur après celles qui avaient déjà été faites dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG) intervenu l'an passé entre le Canada et l'Europe. Bien que les concessions faites par le Canada dans le cadre de l'AECG et du PTP n'annoncent pas la fin à court terme du système de gestion de l'offre en agriculture, plusieurs intervenants réfléchiront tout de même à cette éventualité. À cet effet, je suis d'avis que certains impacts demeurent insoupçonnés ou du moins, largement négligés.

En août dernier, dans la foulée des négociations sur le PTP, mon confrère Maurice Doyon, économiste agricole à l'Université Laval, écrivait un billet fort intéressant à propos de la gestion de l'offre en agriculture. Le texte de M. Doyon portait sur les analyses faites par l'ensemble de nos collègues économistes sur les mérites et les inconvénients du système de gestion de l'offre en agriculture (http://profdoyon.blogspot.ca/2015_08_01_archive.html). L'auteur y faisait entre autres valoir que les

économistes généralistes portent souvent un jugement relativement arrêté sur une question économique spécifique qui exige une analyse plus nuancée que celle que nous inspire la théorie économique de base. En ce sens certains éléments d'analyse peuvent échapper aux observateurs qui n'ont pas une connaissance fine d'un secteur particulier comme l'agriculture.

L'un de ces éléments est fondamental, car il concerne le lien direct et incontournable entre les activités agricoles en tant qu'activités économiques, d'une part, et les éléments naturels (eau, air, sol et climat) et sociaux (cohabitation) d'autre part. L'agriculture compte certainement, avec l'exploitation des ressources naturelles, parmi les activités économiques dont l'interdépendance avec l'environnement et l'aspect social est la plus forte. Toute analyse économique rigoureuse ne pourrait faire abstraction de ce lien fondamental. En ce sens, un affaiblissement du système de gestion de l'offre, voir son éventuelle abolition, ne serait pas sans conséquence sur ce lien et certains coûts sociaux importants pourraient émerger.

Prenons le cas de la production laitière. Sans gestion de l'offre, les entreprises laitières obtiendraient un prix déterminé par les forces du marché, soit les niveaux d'offre et de demande, et que l'on associe souvent au concept de prix mondial. Or, selon la plus récente étude du coût de production réalisée par la Commission canadienne du lait (CCL), il en coûtait 78 \$/hl de produire du lait au Canada en 2013. Le prix mondial peut se situer bien en-deçà du coût de production par moment, en témoignent les manifestations des producteurs laitiers européens dans la dernière année. Alors, comment nos

entreprises pourraient demeurer concurrentielles dans un tel environnement économique ? Il est raisonnable de prévoir en effet que toutes les entreprises ne pourraient pas subsister dans ce contexte. En fait, ce n'est pas tant le potentiel compétitif de nos entreprises qui pourrait présenter le plus grand obstacle, mais le haut niveau d'endettement de plusieurs d'entre elles. Dans ce contexte, on pourrait assister à un mouvement important de concentration des fermes. Pour une production totale au Québec équivalente à celle de maintenant, l'industrie serait caractérisée par beaucoup moins de fermes qui seraient chacune de bien plus grande taille.

De quels coûts sociaux parle-t-on alors ? Avec le phénomène de concentration des fermes et l'apparition de grandes et très grandes fermes laitières, il faut prévoir que de nouveaux enjeux associés à l'agroenvironnement et à l'acceptabilité sociale apparaîtraient. Sur le plan agroenvironnemental, on peut penser à la gestion des engrais de ferme et en ce qui concerne l'aspect social, la cohabitation et l'occupation du territoire pourraient devenir des questions préoccupantes. Imaginons par exemple que sur un territoire donné, il y ait présentement 50 entreprises exploitant chacune un troupeau de 50 vaches laitières et qu'à terme, la même production serait assurée par 10 entreprises exploitant 250 vaches chacune. On ne peut envisager une restructuration d'une telle ampleur sans présager de nouvelles problématiques auxquelles le secteur laitier était plutôt à l'abri jusqu'à présent. En d'autres mots, les défis agroenvironnementaux et sociaux qu'a rencontrés le secteur porcin au tournant des années 2000 risqueraient bien de se présenter à nouveau, mais cette fois-ci dans le secteur laitier. On connaît déjà, du moins qualitativement, les coûts sociaux associés à ce genre d'épisode et le décideur public devrait davantage en tenir compte dans l'appréhension des accords de commerce international.